



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel

Bruxelles, le 29 mai 2006

JE D(2006) 020

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIERE DU CLP « 02-06 » DU 31 JANVIER 2006

Mme Isa Birke préside la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

2. Adoption des projets de comptes rendus des réunions « 13-05 » du 27 septembre 2005, « 14-05 » du 11 octobre 2005, « 17-05 » du 22 novembre 2005, « 18-05 » du 5 décembre 2005 et la réunion extraordinaire du 20 décembre 2005.

Les projets de comptes rendus sont adoptés.

3. Communications du bureau :

Secrétariat du CLP

La Présidente informe de la situation catastrophique du secrétariat du CLP, compte tenu du congé maladie de longue durée de Mme Boifava et du départ de Mme Segers à la date du 15 mars 2006.

Réunion avec la DG INFSO sur le flexitime

M. Mazza informe de la réunion du 6 décembre 2005 à la DG INFSO. Cette DG a réalisé un essai pilote volontaire qui a été satisfaisant dans son fonctionnement pour le personnel en lui permettant d'avoir un outil de gestion de son temps sans passer par des autorisations du chef. Le test a porté sur 110 personnes qui auraient été volontaires pour continuer lorsque le projet s'est arrêté. Le système de contrôle consistait en une puce sur la carte de service permettant une vérification électronique de pointage avec obligation d'une demie heure de pause. Dans le cas où un membre du personnel oubliait de passer par la machine au déjeuner, celle-ci décomptait automatiquement deux heures. Il y avait également des pénalités si le pointage de départ n'était pas enregistré. Le système n'était pas applicable pour les personnes bénéficiant de temps partiel.

La Présidente indique que deux unités étaient concernées par le test, une qui venait de l'EAC et dont le personnel avait déjà participé à une expérience de ce genre et une autre unité - informatique - avec des tâches et un mode de fonctionnement bien différents. Dans l'ensemble, le personnel a été heureux de constater qu'il faisait des heures supplémentaires et qu'en ayant la preuve, il pouvait récupérer, soit par heure, soit par demi-journée, bien que les récupérations soient limitées à deux jours par mois. Tout le personnel a trouvé le test satisfaisant à l'exception d'une personne qui l'a trouvé psychologiquement stressant à cause de ses contraintes familiales. Le représentant responsable de la DG ADMIN, M. Spangenberg, a indiqué qu'il n'y avait pas de budget pour introduire ce même système dans l'ensemble des services. Il a remarqué que le contrôle des arrivées et des départs n'avaient qu'une valeur relative si la qualité du travail n'était pas contrôlée.

Certains membres du CLP considèrent que toutes ces expériences en cours dans les directions générales risquent de rendre cette pratique obligatoire et qu'il ne faut pas perdre de vue les problèmes causés par la dispersion des services sur plusieurs bâtiments, la localisation des cafétérias, les pauses pour fumeurs, l'arrêt obligatoire toutes les deux heures pour les personnes travaillant sur écran, les absences pour visites médicales, etc... D'autres pensent que le contrôle est bénéfique au petit personnel et aux mères de famille. Tous sont d'accord sur le fait qu'il faut bien réfléchir aux objectifs que l'on veut atteindre et la défense de la politique sociale.

La présidente conclut que le sujet est très intéressant et que la représentation du personnel devra rester très vigilante au moment des négociations du projet de communication qui sera soumis à consultation.

4. Ecoles Européennes

M. Vlandas souligne que la situation générale est grave. Il indique qu'il y a surpopulation à Bruxelles et à Luxembourg et que l'horizon est bloqué puisqu'il n'y a pas d'écoles provisoires. Dans les petites écoles il y a des réductions budgétaires et certaines sections sont bloquées. De plus, on essaie de donner le label européen à d'autres écoles (Parme et Dublin) qui pratiquent une éducation au rabais. A Bruxelles les tensions sont croissantes au niveau des usagers qui se regroupent par nationalité. Une réunion a déjà eu lieu avec les APEEE pour essayer de trouver des réponses communes. Les questions qui seront discutées au prochain Conseil d'Administration sont en grande partie des problèmes de Bruxelles. A son avis, il faudra prendre l'initiative d'une manifestation pour canaliser les protestations. Il rappelle que le GUDEE rassemble tout le monde concerné et prend même en considération les problèmes des professeurs et du personnel administratif. Il rappelle que le personnel administratif n'a pas de statut et qu'une solution similaire à celle des crèches pourrait être envisagée. Il souligne que le personnel pédagogique provient des Etats-membres et que le personnel administratif est d'origine locale. Un groupe à haut niveau devrait être créé pour réfléchir sur l'avenir des écoles européennes. Il rappelle également que si la communautarisation était instaurée, un statut pour le personnel administratif deviendrait obligatoire.

Mme Escale constate que le personnel des crèches n'est pas satisfait avec leur statut d'agent contractuel et qu'une action en justice est en cours. Elle indique que le personnel administratif des écoles refuse le même statut.

La Présidente constate que nous sommes en situation d'attente car les autorités belges doivent donner une réponse sur l'école provisoire. Le CLP reviendra le plus rapidement possible sur ce sujet avec davantage d'informations.

5. Aide à la Roumanie

La Présidente informe que Mme Tullio demande le support du CLP pour lancer un appel de fonds en faveur de la Roumanie. Elle rappelle que le CLP avait déjà lancé une action similaire en 1998 et 1999 pour renforcer l'activité qu'elle mène seule auprès des démunis. Actuellement Mme Tullio voudrait rassembler des fonds pour installer un système de téléphonie dans un centre pour personnes âgées à Tichilesti.

MM. Adurno, Perez Escanilla et Vlandas pensent que toutes actions doivent passer par des ONG ou la Commission afin de pouvoir contrôler la bonne utilisation des fonds récoltés car nous ne pouvons pas récolter de l'argent pour le compte d'autrui sans donner des garanties au personnel.

La Présidente et Mme Escale rappellent que le CLP a déjà cautionné de nombreux appels à la solidarité dont deux pour le compte de cette personne qui ont été utilisés sérieusement en apportant des preuves photographiques et que finalement chaque membre du personnel est libre d'y participer ou non.

Compte tenu des réticences de la majorité des membres du CLP, la Présidente conclut que l'appel ne peut pas être lancé de peur que de nombreux collègues s'occupant également d'actions de solidarité nous demanderaient également de relayer d'autres appels de fonds.

6. 12h00 : Présentation de MM. Guy Deregnacourt et Josse Kestemont sur le suivi de l'action de solidarité pour les victimes du Tsunami.

La Présidente présente M. Deregnacourt, Président et MM. Kestemont et Levienne, coordinateurs des actions pour le Tsunami. Elle rappelle que deux projets (en Thaïlande pour la fourniture de matériel de pêche et en Inde pour la relance d'activités génératrices de revenus) ont déjà reçu des fonds et que les deux autres qui vont être présentés sont passés par les étapes de sélection d'ETM (Europe Tiers-Monde) et complèteront l'utilisation des fonds collectés par le CLP.

M. Kestemont indique que le premier projet se situe en Inde dans la zone la plus proche de l'épicentre du Tsunami. Les fonds sont destinés à une puissante ONG allemande avec laquelle ETM a déjà travaillé. Le coût total de l'opération est de 769.000 Euros dont 500.000 Euros sont versés par le gouvernement allemand. Les victimes visées sont les groupes minoritaires et marginalisés dans cette zone (les intouchables et les musulmans dans un pays hindouiste). Cinq villages et 600 familles ont été sélectionnés et l'argent sera utilisé pour la construction de maisons et de bateaux, ainsi que pour aider les petits commerçants et les agriculteurs afin de leur permettre de relancer leurs activités économiques et pour apporter un soutien aux femmes et aux enfants traumatisés. L'action a déjà commencé en septembre dernier et finira en mars 2006. 10.000 Euros seront versés pour cette opération.

M. Kestemont indique que le deuxième projet se situe en Indonésie qui a été le pays le plus durement touché par le Tsunami. L'ONG partenaire est ACTED qui travaille avec ECHO et a un programme cohérent. Dans un premier temps, jusqu'en juin 2005, les besoins ont été l'urgence, puis il a fallu déblayer, construire des maisons et accompagner la relance économique dont les opérations se prolongeront jusqu'en 2007 et emploient sur place 10 agents expatriés et 98 indonésiens. Les fonds envoyés seront employés spécialement pour la relance des activités agricoles qui n'ont pas encore démarrées et qui comportent la réhabilitation des terres salinisées (canaux, apport d'eau douce, etc) pour 4.200 personnes, la distribution d'outils, puis la formation agricole et la micro finance. Les partenaires de cette opération sont importants comme par exemple la Fondation de France. Compte tenu de l'importance du projet le reste de la somme y sera affectée, soit 20.055 Euros.

M. Deregnacourt indique que le personnel de la Commission peut aller sur le site ETM mentionné dans le projet de tract présenté pour obtenir des informations complémentaires sur les projets financés. Suite à des questions des membres du CLP, M. Deregnacourt indique que ETM ne collabore pas aux projets d'ECHO qui parallèlement travaille en Indonésie pour la relance de la vie économique. Il rappelle que ETM a une charte de critères pour vérifier la solidité des projets et que des enquêtes sont effectuées lorsqu'une ONG n'est pas connue, que cette organisation cofinance des actions depuis 35 ans en essayant de financer des petits projets qui ont plus de difficulté à se développer car les micro projets sont plus compliqués à réaliser.

M. Levienne, souligne que ETM supporte des activités locales, très étudiées, d'un montant d'environ 6.000 Euros, mais qu'il n'y a pas de compétition avec d'autres ONG. ETM aide les petites entités locales.

M. Kestemont souligne que les femmes n'ont pas eu la priorité dans les projets, parce qu'il y avait des actions déjà en cours depuis trois ans et que la priorité a été donnée aux artisans victimes du Tsunami. Néanmoins, dans d'autres projets les femmes sont de très bonnes gestionnaires reconnues.

M. Deregnacourt indique que ETM n'a pas de frais administratifs car tout le personnel est bénévole, donc pas de salaire ou de cotisation et les locaux de l'association sont situés au

Conseil. Les seuls frais sont l'internet qui n'est pas connecté au système du Conseil par mesure de sécurité ainsi que les frais de transfert financiers bien qu'un accord existant avec ING implique des tarifs de faveur. Le coût administratif moyen est de 1%.

M. Leviaenne va préparer un nouveau projet de tract et indique que ETM est prêt à présenter un suivi des actions menées dans quelques mois. Il indique également que très souvent le personnel dans les délégations apporte souvent son soutien en effectuant des visites sur place.

La Présidente remercie les participants à présentation pour toutes les informations extrêmement complètes qui ont été fournies et indique que le tract sera vérifié par le bureau pour accord.

7. Comités dépendants du CLP

CSHT

M. Mazza indique que le CSHT a été informé de la mise en route d'un système de contrôle d'accès (pas d'une pointeuse) qui doit servir d'assistance électronique aux intergardes afin d'améliorer la sécurité des bâtiments. En effet, il existe 53 types de cartes d'accès qui compliquent le contrôle et l'identification des cartes. Il s'agit donc d'un problème de sécurité et de contrôle des personnes dans les bâtiments au moment des incendies. Il faudra trois ans pour équiper tous les bâtiments de la Commission, mais le système n'offrira pas, pour le moment, de solution pour les sous-traitants. Ce projet d'assistance électronique aux intergardes comprend une carte à puce avec empreinte digitale (sécurité en cas de perte de carte). La puce électronique offre 55 possibilités d'usage, ce qui implique à terme la possibilité d'incorporer le contrôle des horaires, les paiements dans les cafétérias et les restaurants.

M. Adurno indique que personnellement il est contre le projet qui a pour but final de surveiller les fonctionnaires sans pour autant pouvoir surveiller les sous-traitants.

La Présidente conclut que le dossier est à suivre.

COCEPE

Aucun représentant du personnel dans ce comité n'est présent dans la salle.

COPAS

M. Adurno indique que les travaux pour la transformation des cercles de loisirs en ASBL continuent.

8. Désignations

Pas de commentaires.

9. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire